



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### Projets d'arrêtés préfectoraux permettant l'organisation de la prochaine saison de chasse 2020-2021

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur ces actes administratifs ayant une incidence sur l'environnement **du 30/04/2020 au 20/05/2020**.

Ces actes administratifs correspondent à la fixation :

- de la date d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département pour la campagne 2020-2021 ;
- d'un plan de chasse triennal, à compter de la campagne de chasse 2020-2021, pour les espèces cerf élaphe, chevreuil, daim, mouflon et sanglier ;
- d'un plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf élaphe ;
- des nombres minimum et maximum d'animaux devant être prélevés pour les campagnes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour les espèces cerf élaphe, chevreuil, daim, mouflon et sanglier.

À cet effet, une copie des projets de décisions accompagnée d'une note de présentation seront :

- publiées sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr).

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **20 mai 2020**.

LAON, le 30 avril 2020  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Vincent ROYER